L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement soit aux annonces, ne sera considéré comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENTS pour l'année aux annonces — [illegible] $80; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques $80; les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs [illegible] est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., [illegible] et aux prix ci-dessus.

LES ANNONCES qui ne dépasseront pas [illegible] seront payées une piastre par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à contre-ordre, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces et articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co., MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, VENDENT EN GROS DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c. No. 13, rue de la Vieille Levée. 9 juin—1 an. Nouvelle Orléans.

DORSEY, VINCENT & Co. ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, No. 83, rue de Chartres, Nlle. Orléans. S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots. Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 14 jan—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO. AGENS EN COTON, ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES Rue du Canal, No. 81. N. Orléans. 2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien, Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans. 26 juillet

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES, No. 25, rue des Magasins. Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an.

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew. Geo. & Robt. BUCHANAN & Co. Marchands Commissionnaires, Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans. 10 nov.

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, Rue des Magasins, Encoignure de celle de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D DARLING, G. FOSTER. HARROD, DARLING & Co. Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs, et Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans. No. 49, rue de la Commune. 17 juin. Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS. Vendent en gros et demi-gros, No. 93, rue de Chartres, près celle Conti. 4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO. J. F. BERCIER & Co. Grocers et marchands en general, No. 46 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à de prix libéraux. 26 oct. Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE, IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS, En Produits de la Havane. SUCRE, CAFE, TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE [illegible]

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour. 1er septembre 1844—23— CHARLES ODIER & Co.

BUREAU D'AGENCE GENERALE. Le soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, traites, &c. dus soit aux Opelousas ou aux Attakapas. Il se charge également de ventes d'esclaves qui lui seront envoyés de la ville ou d'autres lieux, ainsi que d'achats de terres, bêtes, et autres produits. On pourra obtenir [illegible] J. F. Bercier & Co, 34, Vieille Levée. L. BERCIER, Père. Références: J. Albert, F. Pascal; A. A. Peychaud, [illegible]. 29 mai—60

CHANGEMENT DE DOMICILE. M. TRON prévient le public qu'il a transporté son bureau [illegible] rue Bourbon [illegible]

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT. AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans [illegible]

BUREAU de la Compagnie d'Assurance de la Marine de l'Ouest et du Feu. Nouvelle Orléans, 19 juillet 1845. UNE ASSEMBLEE des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de la compagnie lundi [illegible] prochain, à midi; un état des affaires de la Compagnie sera soumis. 19 juillet—td GEO. C. LAWRASON, secrétaire.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 15. Directeurs: W. A. Gasquet, Président. Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau, F. F. Dhonge(?), Edw. [illegible], A. Gordon, R. W. Montgomery, J. C. Morrison, W. C. Squier. CHS. BRIGGS, Secrétaire. On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et en cas de pertes les réglements sont faits avec promptitude et libéralité. 17 mars

Bureau de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu. Nlle Orléans, 7 juin 1845. A UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue ce jour, conformément à la résolution des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées: Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances organisées et conduites sur le principe d'actions réunies ou celui d'actions et de mutualité combinées, ne peuvent opérer [illegible] des institutions qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, il est [illegible] expédient de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et le Feu. Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire cesser les risques [illegible] le premier jour de juillet prochain, et après cette époque aussitôt que les comptes de la Compagnie seront réglés, mais dans tous les cas [illegible] le premier lundi de septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée afin de décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique qu'il faudra adopter pour liquider les affaires de la Compagnie. 11 juin. F. N. WOOD, Chairman. DAVID HADDEN(?), Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845. CETTE Compagnie étant en voie de clore ses affaires, [illegible] à la compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company" [illegible] L. Matthews. [illegible] GEORGE C. LAWRASON, Secrétaire. 1 juil—30

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845. LA Compagnie dite 'Sun Mutual Insurance Company' de New York, ayant donné au soussigné plein pouvoir de faire des assurances contre les risques de la mer, de rivière et contre le feu, a l'honneur d'informer le commerce [illegible] L. MATTHEWS, agent. Encoignure des rues du Camp et de la Commune. 1 juil—30

OFFICIEL. DEPARTEMENT DU TRESOR. Nlle. Orléans, 10 juillet 1845. Les porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane [illegible] Nos. 2 et 3 [illegible] se recevoir le paiement au Bureau du soussigné, rue du Canal. Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat. 12 juil—12, 17, 25 [illegible]

AVIS AUX DAMES. MR. MAUGEY, rue Royale 149, prévient les Dames qu'il a un assortiment de BOTTINES en coutil et autres qu'il vendra à bon marché [illegible] 14 juil—10

A LA REINE DES FLEURS. Rue Royale No. 180, entre St. Louis et Conti. MADAME LELEU, fleuriste [illegible] de Paris [illegible] D. LELEU. 24 juin.

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 22 JUILLET 1845.

GUERRE CIVILE DE PLUME.

Les locofocos du Mississipi sont à couteau tiré les uns contre les autres, à propos de la conduite de M. Robert J. Walker, Secrétaire de la Trésorerie et ex-Sénateur des Etats Unis pour l'Etat du Mississipi.

Il paraît que, par suite de la nomination au poste de Secrétaire d'Etat, M. Robert J. Walker dût donner sa démission de Sénateur des Etats-Unis, et que la Législature du Mississipi qui se trouvait alors en session, élut pour le remplacer au Sénat des Etats-Unis, M. Jacob Thompson, qui faisait déjà partie de la Chambre des Représentans au Congrès.

A la suite de l'élection législative, le gouverneur Brown envoya la commission de l'honorable Jacob Thompson, ainsi qu'une lettre à son adresse, à Washington, sous le couvert de M. Robert J. Walker, qui paraît avoir supprimé le tout.

Le paquet cacheté contenant la commission, la lettre, &c. fût confié aux soins du Dr. Tate de Columbus, Mississipi, qui allait à Washington et qui affirme avoir remis ce paquet à M. Walker, le 5 mars.

Il est donc établi que M. Walker a reçu la commission et la lettre de M. Thompson, et pourtant ces objets ne sont jamais parvenus à ce dernier. M. Walker garde même sur ce point le silence le plus prudent, mais aussi le plus compromettant.

Maintenant on soutient avec raison, que la suppression de ces pièces est un acte on ne peut plus blamable, félonieux même, et qui porte une très grave atteinte au caractère de M. Walker.

M. Walker, en effet, n'a pû sans crime, supprimer des pièces officielles qui ne le concernaient en aucune façon, et qui n'étaient venues dans ses mains que par un excès de confiance ou par la collusion du gouverneur Brown. Quel motif pouvait avoir le gouverneur Brown pour faire passer ces pièces, qui ne concernaient que M. Thompson, par les mains de M. Walker?

Tout cela assurément est fort étrange, et fort peu édifiant. Aussi, une notable portion des pseudo-démocrates du Mississipi sont-ils fort irrités contre M. Walker; et, vraiment, cette irritation est naturelle et procède d'un sentiment fort honorable.

Le *Vicksburg Sentinel*, par exemple, accuse Walker de corruption et d'avoir travaillé activement à faire réussir une basse intrigue ayant pour but d'empêcher M. Thompson de prendre son siège dans le Sénat des Etats-Unis. Mais on jugera mieux du ton de la discussion par la reproduction de quelques paragraphes de son article:

"La nomination d'un sénateur n'était nullement l'affaire de A. G. Brown, ni celle de R. J. Walker. Ils n'avaient rien à y voir, si ce n'est en vertu de leurs fonctions officielles; et ils se sont appropriés la chose privativement. Swartwout lui-même n'a jamais commis un vol public plus manifeste ni plus odieux. Cette nomination était un acte officiel et public qu'on ne peut supprimer sans commettre un outrage envers le public. Si des considérations privées s'y trouvent mêlées, c'est un acte de corruption. Où est la lettre de démission de M. Walker? Où est la lettre du gouverneur Brown à Walker, lui disant ce qu'il doit faire de la commission de M. Thompson?—Les voilà! les lettres! où sont les lettres?—Il y a là-dessous un mystère qui ne saurait se concilier avec la candeur et l'honnêteté; Mais ce mystère sera éclairci. L'un ne veut pas le dévoiler volontairement. Nous connaissons la substance du contenu de ces lettres; et elle est de nature à exciter les plus graves soupçons sur l'intégrité de M. Walker; elle fournit d'ailleurs le premier anneau d'un enchaînement de circonstances tendant à prouver que ses motifs, en supprimant la commission de M. Thompson, ont été aussi méprisables et aussi corrompus que jamais intrigant a cherché à en cacher. Nous ne sachions aucune obligation en cette affaire qui nous puisse faire garder le silence; nous ferons donc des informations en notre pouvoir, l'usage que nous croirons convenable."....

Remontant aux causes de cette singulière affaire, dans un long article inséré dans son numéro du 18, le *Sentinel* dit que la discussion du bill des Chicachas à la dernière session du Congrès donne une explication claire des principaux motifs qui ont dirigé la conduite de M. Walker en cette circonstance.

Ce bill, c'est le *Sentinel* qui parle, ce bill dans lequel M. Walker avait un très grand intérêt fut adopté au comité [illegible] M. Thompson ne contribua pas peu au rejet, M. Walker conçut dès-lors pour lui, la haine la plus violente.

Telle est en substance cette affaire dont nous avons trouvé les détails dans les journaux du Mississipi. Un fait qui paraît d'autant plus certain qu'il n'est pas contesté, c'est que M. Walker a reçu et supprimé la commission officielle nommant M. Thompson sénateur des Etats-Unis et une lettre adressée au même. D'ailleurs, ces accusations si graves par elles-mêmes et les discussions brûlantes auxquelles elles vont donner lieu, ne sauraient manquer d'attirer une réponse de la part de M. Walker et probablement aussi de la part de M. Brown.

DEUX FEUILLES DE LA MEME OPINION.—*L'Union* de Washington, organe avoué du Président, dit:

"L'opinion du gouverneur Shannon et du commodore Stockton est que le Mexique déclarera la guerre."

Le *Journal des Etats Unis*, organe de la Jeune-Démocratie, réplique:

"C'est avec un sentiment pour lequel nous ne trouvons pas d'expression, avec un mélange de pitié, de mépris et de dégoût, que nous signalons encore une fois cette misérable rumeur de guerre avec le Mexique. Que des individus ayant la capacité intellectuelle d'une huître se hasardent à compter assez sur la crédulité publique pour parler de la possibilité d'un pareil événement, c'est là ce qui nous passe. Et cependant quelques-uns de ces individus *prétendent* avoir le sens commun; ils ont même l'ambition de passer pour des hommes d'Etat!"

Que vous semble du compliment? Il est assez rôle, ce nous semble, s'il n'est pas d'un goût très fin.

CHRONIQUE LOCALE.

Départ des troupes pour le Texas.—Le navire à vapeur Alabama et les navires de transport Suwich et Queen Victoria doivent partir aujourd'hui avec les troupes destinées pour le Texas.

Désastre de steamboat.—Nous apprenons du capitaine Goodrich, du White Wing, que ce bateau en se rendant de Shreveport à la Nouvelle Orléans, a éprouvé une explosion dans son conducteur de vapeur; et que 30 à 40 passagers effrayés ont sauté à l'eau, mais qu'heureusement ils ont pu être sauvés, à l'exception d'un seul, Charles Wood, de Louisville.

Cour d'Erreurs—N'a pas siégé hier—est occupée, assure-t-on, à préparer sa décision dans l'affaire de S. Kennedy.

Cour de Cité—L'affaire McCardle, attaqué en libelle par Clément De Neufbourg, a été ajournée par suite de l'indisposition de M. Canon, conseil du plaignant.

Cour Criminelle—Les poursuites dirigées contre Omer Guesnon et Berry et Hughes, pour assaut et batterie, ont été abandonnées.

Incendie—Hier, sur les quatre heures du matin, le feu a éclaté dans une maison en briques située au coin des rues Toulouse et Levée, mais on est parvenu, grace au zèle et à l'activité des pompiers, à arrêter l'incendie avant qu'il eut fait beaucoup de dommages.

Nous apprenons avec regret qu'un jeune fils de M. Pritchard s'est noyé hier aux bains flottans de M. Benrick. Il était accompagné, comme le sont toujours les élèves des écoles publiques de la seconde municipalité, par un officier de police—outre cela, M. Benrick a un employé chargé de porter secours à ceux qui peuvent en avoir besoin; mais par un déplorable enchaînement de circonstances, on l'a retiré de l'eau trop tard—Il était déjà noyé.

ARTISTES.—Quelques journaux du Nord annoncent que Mme. Charles Kean (Ellen Tree) et Mlle Taglioni doivent venir faire une excursion aux Etats Unis, l'automne ou l'hiver prochain.

Théâtre Français à New York—Le vaudeville n'est pas plus heureux à New-York qu'ici; et le drame y paraît proscrit ou à peu près. *Don César de Bazan*, accompagné d'*Un Monsieur et une Dame*, n'a pu faire que demi-recette, malgré les talens divers que déploient Mme Cœuriot et M. Montassier. La première est "pleine de dramatiques inspirations"; le second, "plein d'originalité et de vigueur." Tous les autres sont traités à l'avenant.

Le *Morning Herald* rivalise avec le Courrier des Etats-Unis dans les éloges qu'il prodigue à tous nos chanteurs. Il ne place pas encore Arnaud au dessus de Duprez, mais il déclare que sauf les chanteurs de l'Académie Royale de Musique à Paris, Messrs. de l'Opéra Comique et Laborde de Bruxelles, c'est le premier ténor qui existe; Mlle Calvé, la reine de l'opéra comique, est surprenante d'énergie et de puissance dramatique. Le favori de notre public Orléanais, Garry, ne plait pas autant: sa voix moelleuse et charmante n'a pas produit là-bas le même effet qu'ici.

La Fille du Régiment et *la Juive* devaient succéder prochainement à *la Favorite* et à *Robert le Diable*; deux nouveaux triomphes pour Mlle Calvé.

Troupes des Etats Unis.—Le capitaine Farrell, du bateau à vapeur *Champlain*, a amené de St. Louis à l'embouchure de la Rivière Rouge, une compagnie de 160 hommes, appartenant au second régiment des dragons des Etats-Unis, et commandée par le lieutenant Hamilton.

LES ANGLAIS DANS L'AMERIQUE DU SUD.—*Prise de possession de la Patagonie.*—John Bull a pris possession de la Patagonie, ainsi qu'il appert du récit que voici:

"Le capitaine Deming, du navire Mexico, arrivé hier en 92 jours de Valparaiso, annonce que le capitaine Rogers de Londres, était arrivé le 1er avril dans ce port, et lui avait dit qu'il avait débarqué le 20 février dernier, dans la baie de Cap Grégoire, détroit du Magellan, le capit. Gardner, de la marine Anglaise, et M. Hunt. Ces deux Messieurs se sont rendus dans la Patagonie, afin de civiliser les habitans de cette triste contrée. Le capitaine Rogers ne les avait quittés qu'après leur avoir fait construire une excellente cabane pour l'hiver."

MORT D'UN PATRIOTE DE LA REVOLUTION.—J. Jeffers, soldat de la Révolution, est mort, le 26 du mois dernier, âgé de 84 ans, à Pinckney, comté de Lewis, Etat de New York. Il était né dans le Connecticut au mois d'août 1760; il s'engagea dans l'armée continentale à l'âge de quinze ans, et rejoignit sous Cambridge, peu de jours après la bataille de Bunker-Hill. Il combattit à Trenton et à Princeton. Dans l'été de 1777, il fut envoyé avec un détachement au fort Stanwix (aujourd'hui Rome dans l'Etat de New-York), qui fut cerné pendant trois mois par les Anglais et les Indiens aux ordres du colonel St. Léger. Il assista à la bataille de Monmouth, New Jersey, et fut l'un des premiers, sous les ordres du général Wayne, à escalader les murs de Stony-Point qui fut emporté à la pointe de la bayonnette. Il quitta l'armée en 1780.

J. ARTOT, le délicieux artiste que nous avons applaudi l'an dernier, a été nommé premier violon de la Reine d'Espagne. Quelques jours avant son départ de Madrid, il a été appelé au Château de Vista Alegre, où il a eu l'honneur de jouer devant leurs Majestés. Durant son séjour à Madrid, il a été l'objet d'attentions très flatteuses de la part de la famille Royale. A une soirée donnée par la Reine Christine, Sa Majesté ayant appris que M. Artot était indisposé, lui envoya un carosse traîné par six chevaux pour l'amener au palais, honneur qui n'est accordé qu'aux Grands d'Espagne. Le jour de son départ, il a reçu des deux Reines une bague et deux boutons en diamants d'un grand prix.

M. Lawrence, le nouveau collecteur de la Douane de New York, a renvoyé le capitaine Rynders, B. Ford et quelques autres officiers "d'une certaine nuance politique"; mais il ne paraît pas disposé à opérer dans le personnel des changemens radicaux.

HAITI.—Le brick *Sarah Bentley*, parti de Port Républicain le 26 juin, est arrivé à New York le 10 courant. Voici le résumé des nouvelles reçues par cet arrivage:

Le président Pierrot est arrivé au cap Haïtien, le 25 mai, après avoir préalablement sanctionné le décret de révocation des peines et amendes auxquelles avait été condamné, en 1844, l'ex-secrétaire général Inginac.

Des lettres des Cayes annonçaient le rétablissement de la tranquillité dans cette ville, et la suspension des actes de sévérité exercés jusque-là contre les personnes suspectes.

D'après certains avis reçus de Saint-Thomas, l'ex-président Hérard aurait perdu toute espérance de redevenir président, et renoncerait définitivement à son projet d'invasion.

Le bruit courait que les Dominicains se proposaient de rentrer sous le joug de l'Espagne, si Cuba et Porto Rico voulaient consentir à les aider dans leurs différends avec Haïti.

La tante du général Sanchez, âgée de soixante ans, a été fusillée à Santo-Domingo, avec trois autres individus, accusés de faire partie de la conspiration Duarte.

Un navire de guerre anglais, parti de la Jamaïque, venait d'arriver à Port Républicain, pour demander satisfaction de l'outrage fait à un navire anglais qui, ayant jeté l'ancre près du schooner d'Hérard, avait été capturé par la flotille haïtienne, envoyé à Jacmel où il fut bientôt relâché. Le journal le Manifeste ne semblait pas fort inquiet de cette démonstration.

On avait reçu des dépêches des commissaires envoyés en France au sujet de la dette d'Haïti envers ce pays, mais ces dépêches n'annonçaient que l'arrivée des commissaires et la réception gracieuse qu'ils avaient reçue du roi.

Le 21 mai, on avait décrété l'émission de $800,000 en billets de $1, pour remédier aux embarras financiers du gouvernement.

Les Dominicains avaient commencé avec quelque succès les hostilités contre les Haïtiens. Le Manifeste du 22 juin annonce qu'ils approchaient en nombre, et qu'ils se sont emparés de quelques postes que les Haïtiens ne purent défendre dans le moment, par défaut de forces suffisantes. On allait envoyer immédiatement des renforts de Port Républicain; les troupes qui tenaient étaient mal conduites, et le président avait fait jeter en prison plusieurs des officiers qui les commandaient.

[illegible] à Port Républicain.

On avait mis en liberté la plupart des prisonniers politiques de Port Rép., [illegible] aux Cayes, à Jérémie et à Saint-Marc. Seize d'entre eux, néanmoins, étaient réservés et devaient passer devant une commission militaire.

Phénomène.—Une Mme. Chance, du comté de Burke, en Géorgie, a donné naissance en une seule fois à trois enfants dont deux se trouvaient étroitement unis par le flanc. Cette monstrueuse créature n'était pas viable; l'enfant venu seul avait survécu, mais on ne croyait pas qu'il eut de chance de vivre.

POLLY BODINE.—La Cour Suprême en session à Utica, (New York) a accordé un nouveau jugement à Polly Bodine. Le procès aura lieu à New York.

ST. LOUIS.—Le 13 du courant, deux allemands, Schmidt et Roux, le premier tenant un cabaret [illegible] se sont battus. Roux a frappé son adversaire de deux ou trois coups d'un couteau [illegible] On désespère de la vie de Schmidt. Roux a été arrêté.

Changement de modes—Autrefois on importait aux Etats-Unis une quantité considérable de nankin; en 1820 il en était encore arrivé pour un million de piastres; maintenant il n'en vient plus du tout. En 1806 on se servait pour la première fois de crêpe de Chine; en 1810 il en fut importé dix caisses; en 1816, l'importation s'éleva à 21,000 pièces; en 1836 elle montait à un million de pièces; et en 1841, on n'en a pas importé un yard. La soie s'importait aussi autrefois de Chine en grande quantité; on débarqua dans notre pays une seule cargaison qui valait un million, maintenant l'importation totale de cet article venant de la Chine, n'atteint pas $100,000. De grands changemens ont eu lieu dans l'importation [illegible] En 1818, on transportait en Chine $7,000,000 en espèces; maintenant nos achats se paient en papier sur l'Angleterre, provenant du commerce de l'opium. Le commerce des fourrures commença en 1787; en 1812, il employait quinze navires américains; aujourd'hui ce commerce n'existe plus.

Une plaisanterie d'ivrognes.—Dans le village de Rome (New-York) on avait, il y a quelques années, découvert une bombe, provenant sans doute de l'engagement au fort Stanwix; on l'avait laissée près de l'endroit où on l'avait découverte, et personne n'y songeait plus lorsqu'il prit fantaisie à deux ivrognes de la charger de deux livres et demie de poudre, de l'apporter vers neuf heures du soir, au bord de la route qui avoisine le pont du Canal, et d'y mettre le feu. Ils s'imaginaient qu'elle ne ferait pas explosion et voulaient seulement se donner la distraction d'une espèce de feu d'artifice. Ils essayèrent d'abord d'y mettre le feu à l'aide d'une longue mèche, mais elle s'éteignit. Alors l'un d'eux, avec une folie que pouvait seul expliquer son état d'ivresse, prit une allumette et l'approcha de la bombe qui éclata soudain avec un bruit terrible. Par un bonheur inexplicable, le malheureux ne fut pas tué sur le coup; il eut seulement la figure et le bras horriblement lacérés et brulés. Mais les éclats de la bombe allèrent frapper deux enfans et un homme à une assez grande distance. La blessure du dernier était peu dangereuse, mais on désespérait de la vie d'un des deux enfans, et l'autre était assez grièvement blessé pour inspirer des inquiétudes. N'y aurait-il point une peine pour une aussi odieuse imprudence?

FEUILLETON,
LE DERNIER FANTOME.

(Voir l'Abeille du 18 au 21.)

CHAPITRE VIII.

L'EX-LAKISTE.

A quelques pas de sa maison, Albin de Servian avisa un être mal classé, assis sur le seuil de sa porte. La reconnaissance fut bientôt faite. C'était le lakiste O'Farrell, l'adversaire hydrophobe des rivières et des ponts. La vieille Angleterre a inventé une secte de fous, inconnus de notre peuple frivole et léger; l'histoire de Lingard et de Hume ne parle pas de ces gens.

—Comment! c'est vous! monsieur de Servian! s'écria le lakiste O'Farrell; je vous ai reconnu à cause de votre maison. Vous êtes vêtu comme un prince de Galles, et moi, voyez, je suis chaussé avec la peau de mes talons; je suis coiffé avec mes derniers cheveux; et je crains, si je fais un pas de plus, de laisser tomber sur le pavé les toiles d'araignée qui ont été le drap de mes habits.

—Entrez, entrez chez moi, monsieur O'Farrell, dit Albin en ouvrant sa porte, et d'un ton qui annonçait que cette rencontre lui était favorable, puisqu'elle faisait diversion à ses amoureux ennuis du jour.

—Avant tout, monsieur de Servian, faites-moi servir un lac de porter Barclay-Perkins; je meurs de soif; après, je vous parlerai de mon appétit.

—Ce pauvre O'Farrell!... attendez un instant; mon domestique va vous désaltérer... je croyais que vous ne buviez que de l'eau.

—Depuis que j'ai l'honneur de présider la société de tempérance de Dublin, je regarde l'eau et je ne la bois jamais.

—Vous avez bien raison, O'Farrell!

—Monsieur de Servian, l'eau creuse les vallons et les estomacs.... Nous vous avons attendu à Killarney, et vous n'êtes pas venu?

—Mes affaires m'ont retenu à Dublin, mon pauvre O'Farrell.... Eh bien! qu'avez-vous fait à Killarney? Comment se portent les lacs?

—Monsieur de Servian, ne me parlez pas de ces choses.... J'ai donné ma démission; il n'y a que de l'eau à boire dans ce métier.

—Vous n'êtes plus lakiste, O'Farrell?

—Eh! voulez-vous que je reste lakiste toute la vie, et cela ne me rend pas un penny!

—Et vos confrères ne viennent donc pas à votre aide?

—Mes confrères! monsieur de Servian, oh! si vous saviez!

—Dites, je saurai.

—Histoire triste, monsieur de Servian.... Je vais vous la conter en deux mots.... votre porter est excellent; si cela ne fatigue pas votre domestique, il peut continuer à m'en servir jusqu'au coucher du soleil.... Voici l'histoire.... J'ai fait un recueil de petits poèmes lakistes.... les titres seuls vous indiqueront l'esprit de ce travail: *Haine aux rivières!—Ponts, écroulez-vous!—Lac, réponds-moi—La vérité est au fond des lacs, cités folles comblez vos puits*.... Cela vous donne une idée du reste. J'arrive à Killarney avec mon manuscrit et une liste de souscription. Nous étions quatre cent-soixante-trois Lakistes.... c'était juste le nombre de souscripteurs qu'il me fallait pour payer mes frais d'impression.... Savez-vous ce que j'ai trouvé, monsieur de Servian?.... c'est incroyable!.... j'ai trouvé quatre cent-soixante-trois confrères qui, tous, avaient en poche, comme moi, un manuscrit à faire imprimer par le même procédé!

—Quel déluge de poèmes, mon pauvre O'Farrell! Si tout cela paraissait au jour, les lacs seraient inondés.

—Mais pas un seul ne paraîtra.

—Heureusement.

—Pourtant je veux que mon livre soit imprimé, moi. Voulez-vous, comme échantillon, entendre seulement le début de Haine aux rivières (traduction libre)?

Dites, où courez-vous, rivières insensées!
Faites vous lacs; dormez en paix dans votre lit:
Nul front rêveur sur vous n'incline ses pensées,
Et la mer vous ensevelit!

—Voilà un beau début O'Farrell; mais arrêtons-nous là. Buvez encore quelques tasses de porter, et laissez couler les rivières. Voyons, quel était votre but en venant me voir?

—Franchement, monsieur de Servian, je venais vous prier de me donner la vie.

—Eh bien! si cela dépend de moi, je vous la donne.

—Vous consentez donc à faire imprimer mon livre à vos frais?

—A mes frais?.... Et pourquoi pas? Cela m'obligera-t-il à le lire?

—Non, monsieur de Servian.

—Alors, c'est une affaire faite.

—O'Farrell tomba aux genoux d'Albin qui le releva.

—Mais, poursuivit Albin, avant de faire imprimer votre livre, il faut vous habiller. J'ai là, dans mon vestiaire, une collection d'habits du tailleur [illegible] Vous allez être vêtu comme un baronnet. Entrez, nous nous retrouverons à dîner ce soir. Je vais parler à mon domestique; il aura soin de vous.

O'Farrell allait se précipiter une seconde fois aux genoux de son bienfaiteur, mais deux bras vigoureux l'arrêtèrent à mi-chemin du parquet.

L'œuvre de la reconnaissance d'O'Farrell, Albin de Servian entra dans le cabinet paternel, et lut deux contes [illegible] de Marmontel, six gravures des contes du bon La Fontaine, gravées sur acier par Lejay, place Dauphine, et un délicieux petit volume intitulé: le Miroir des Veuves. Il y a dans ce livre trois charmantes veuves qui sont désolées [illegible] et qui, après bien des obstacles, trouvent des époux au [illegible]

Heureuse époque! disait avec un soupir Albin de Servian, les hommes se reposaient tranquillement chez eux, et les femmes les accablaient de messages, [illegible] et de séductions! La révolution de 89 a [illegible]

Dans ces mots, il sortit pour cueillir quelques distractions à la promenade de Phœnix Park. C'était un jour de *fashion*; il y avait sous les arbres tout le beau monde de Dublin, qui est en effet très beau.

Cette complaisance du ciel; qui a mis tant de jolies femmes dans une seule ville, a quelque chose de touchant. Albin regardait onduler autour de lui les plus doux visages, les plus beaux yeux, les cheveux les plus opulens des trois royaumes, et ce spectacle lui causa une sorte de désespoir et d'effroi. Il acquit une terrible conviction en assistant à cet éblouissement [illegible] A ses yeux toutes ces créatures étaient de simples mortelles qui seraient toutes éclipsées par Lavinia, si elle se montrait à la promenade de Phœnix Park. Cette splendide réunion de toutes les femmes d'une ville ne donnait pas un battement de cœur au malheureux Albin. En dehors de l'horizon tracé par la frange de la robe Lavinia, il n'y avait plus de femmes! Le bonheur d'un homme se résumait sur une seule tête. En supprimant Lavinia, on enlevait le monde de ce monde; on était condamné à perpétuité aux intolérables ennuis du célibat. L'épreuve venait d'être faite. Epreuve décisive. Lavinia ou le néant. Dilemme affreux!

Il n'y avait donc pas à balancer, il fallait céder à l'influence inexorable du sang paternel et conquérir la femme de l'univers avant que l'univers la connût; surtout si Macdougall, le seul rival redoutable, [illegible] avait subjugué Lavinia en remontant le Mississipi.

Lorsqu'Albin se fut bien démontré qu'une seule âme donnait la vie à son corps, et que cette âme se nommait Lavinia, il se livra aux réflexions les plus profondes, aux calculs les mieux établis, afin d'arriver sûrement au résultat souhaité. Il soumit le triomphe aux chances, à toutes les chances [illegible] Il fallait vivre; dit-il en [illegible] —je suis dans le cas de légitime défense contre tout homme qui voudrait m'arracher la vie, en m'arrachant Lavinia.

Cependant il reconnut qu'il avait toujours beaucoup de ménagements à garder, surtout à cause des voisines. Dans ces sortes de cas, les voisins sont toujours maudits et redoutés [illegible] Les villes sont peuplées de saints! [illegible] à Bouc, la ville que nous avons inventée [illegible] Alexandre Dumas et moi; [illegible] aujourd'hui Bouc a des voisins, trois millions de douanes au Trésor; et le Trésor leur refuse une fontaine, sous prétexte qu'il est inutile de donner de l'eau à des gens qui n'existent pas.—Excusez cette digression.

Macdougall avait autorisé Albin à rendre une visite [illegible] à sa future épouse, mais les voisines ignoraient cette recommandation de Macdougall; et d'ailleurs depuis qu'Albin était amoureux de Lavinia, il lui semblait que les voisins lisent ce secret sur sa figure, et [illegible] criait, à son passage, du haut des toits.

Le soir de ce jour, il eut quelques distractions en [illegible] O'Farrell. L'ex-lakiste était si bien vêtu, chaussé comme un gentilhomme; le drap neuf le rajeunissait. Seulement, sa figure portait encore quelques traces de l'intempérance fléau des poètes dans les pays vierges où la prose n'a pas pénétré.

C'était le premier dîner d'O'Farrell: il en usa largement, et ne répondit à toutes les demandes d'Albin que par des monosyllabes et des pantomimes, car un seul mot lui aurait fait perdre un morceau. Il faut être [illegible] pour connaître la valeur et l'étendue d'une syllabe perdue entre deux plats. Quand le Porto et le Xérès, ces déserts liquides, arrivèrent sur la table [illegible], O'Farrel hasarda quelques mots et quelques sourires.

—Croyez-vous, lui dit Albin, ne jamais regretter la terre d'eau et la patate cuite sous la cendre que vous dévoriez dans une chaumière aux bords des lacs?

O'Farrell poussa un éclat de rire si long, qu'il paya sur le champ l'immense arriéré de joie, accumulé dans de sombres méditations.

—Eh maintenant, poursuivit Albin, avez-vous songé à prendre un gîte quelque part? Avez-vous une pierre pour reposer votre tête cette nuit?

—Non, répondit O'Farrell de l'air insouciant d'un philosophe qui n'a jamais admis l'existence d'un lendemain.

—Ecoutez, O'Farrell, dit Albin. Ce soir, je vous donne l'hospitalité chez moi; demain, je vous établirai dans une bonne maison. Vous serez content. Vous dînerez chez vous comme ici, et mieux qu'ici, parce que vous ne parlerez à personne; vous mangerez seul. Ensuite, je n'oublie pas ma promesse. Les frais de vos poésies lakistes sont à ma charge.... Oh! n'allez pas vous précipiter une troisième fois à mes genoux.... Vous êtes reconnaissant, je le vois.... C'est bien, mais soyez calme comme un ingrat.

O'Farrell prit le calme de l'ingratitude.

—Voulez vous savoir mes conditions, maintenant? poursuivit Albin.

—Je me soumets à toutes les conditions. Je serai même ingrat, s'il le faut.

—C'est beaucoup plus facile que d'être reconnaissant. Voici mes conditions. Vous ne parlerez à personne de ce que j'ai fait pour vous et de ce que je ferai. Même, si on vous parle de moi, vous répondrez comme dans la Bible: *Je ne connais pas cet homme*.... Vous vous étonnez de cela, O'Farrell! la raison en est pourtant bien simple; je suis à mon aise; mais, hélas! je n'ai pas le bonheur d'être millionnaire. Si vous allez dire partout que vous êtes mon ami et mon obligé, vous allez me mettre sur les bras les quatre cent soixante-trois lakistes, qui cherchent des souscripteurs au fond des lacs.

—Ah! mon Dieu! c'est très juste! monsieur de Servian.

—C'est donc dans votre intérêt que vous devez garder le silence sur tout ceci.

—Soyez tranquille, monsieur de Servian.

—Si j'avais la fortune du duc de Northumberland, je ferais une pension de cinquante livres à chaque lakiste, et lui donnerais une chambre garnie dans mon palais de *Charing-Cross*; mais je fais ce qui est en mon pouvoir. Je dois me souvenir que j'ai été lakiste, moi aussi, et je dois assurer le bonheur d'un confrère, d'un seul. Vous êtes le premier venu. Vous serez cet homme.... Seulement, si quelque jour j'ai besoin de vous.... pour un service quelconque, je vous trouverai prêt, n'est-ce pas?

O'Farrell leva les yeux au plafond, et mit énergiquement la main sur son cœur.

—Il est tard, ajouta de Servian en se levant, je vous rends à votre liberté. Demain matin, vous recevrez mes dernières instructions par écrit.

Le lendemain, Albin se leva, dévoré du désir de rendre une visite à la belle veuve, car il ne l'avait pas vue depuis quinze heures, ce qui est l'éternité ou à peu près pour un véritable amoureux. Il fallait pourtant laisser passer midi et arriver au *lunch*; et le moment convenable sonnant à l'horloge, il se dirigea vers la rue bienheureuse et s'arrêta entre les deux [illegible] immobile comme un monument public. Les voisins étaient plus abondans que de coutume; à toutes les croisées, des masses de cheveux balayaient la vitre; à tous les balcons, une main blanche arrosait des fleurs, et l'œil de cette main ne regardait pas les vases; à toutes les portes, un serviteur des deux sexes s'acharnait sur les marteaux de cuivre, comme pour les changer en or. Il fallait passer sous les feux croisés de ce monde pour atteindre la terre promise, le sanctuaire de Lavinia; et si le courage d'Albin le détermina à cette périlleuse campagne, ce fut en l'absence de trouver au bout une femme irritée, un visage sévère, et le juste reproche de prodiguer les visites pour compromettre une virginale réputation.

Ces réflexions arrêtèrent Albin, et il se résigna même avec moins de peine à ce sacrifice en songeant qu'il verrait, à coup sûr, Lavinia le soir, au théâtre. On jouait Othello. La jeune femme n'aimait pas cette tragédie; or, si elle venait ce soir, c'était en souvenir de leur dernier entretien, et une sorte de politesse adroitement significative envers Albin de Servian.

A l'ouverture des portes du Théâtre-Royal, notre héros entra pour examiner le terrain et choisir sa position. D'après son plan, la soirée devait être décisive.

Albin s'établit dans un quart de cercle du corridor des loges supérieures, et par toutes les lucarnes et les portes ouvertes, il interrogeait les basses régions des loges parallèlement où il présumait que le soleil de sa nuit se lèverait une seconde fois.

Les corridors et les escaliers étaient remplis du fracas joyeux des soirées à grande attraction. On entendait passer et rire les jeunes femmes; on voyait l'amphithéâtre se parer d'étoffes précieuses, d'éblouissantes pierreries, de têtes charmantes, de fleurs indiennes, d'éventails chinois. Un murmure de gaîté mélodieuse glissait, comme une brise d'avril, sur ces bouquets vivans, formés par des groupes de jeunes mères et de jeunes filles, toutes radieuses d'un bonheur en famille.

Aux yeux d'Albin de Servian, cette constellation de femmes était une espèce de voie lactée perdue aux hauteurs de l'horizon, dans un lointain nébuleux.

Enfin la porte de la loge déserte s'ouvrit, et l'astre attendu se leva. L'oncle Giddings servait comme de tache obligée à ce soleil, et doublait son éclat avec une complaisante abnégation.

[*La suite à demain.*] MERY.

Seule agence pour le Bureau [illegible] No 60 rue Poydras [illegible] 1 juil—3

VIE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire British Ontario, [illegible], pour Laguna — Jenkins & Tigler
Navire Queen Victoria, Hector, Aransas, Texas — J W Zacharie & Co.
Barque New England, Long, Boston — Harrod, Darling & co
Goel. Mary Clare, Weems, Mobile — M Davis
Goel. Elizabeth, [illegible] — Joe Morley

ARRIVES.

Navire Swanton, Duncan, du Havre
Navire [illegible], Hall, de New York
Barque [illegible], de Philadelphie
[illegible]

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

Hibernia, Ryrie; Great Western, Mathews; Gt. Britain, Hoskens [illegible]

DERNIERES DATES.

Nlle York	juil 13	Londres	juin 19
Philadelphie	juil 13	Liverpool	juin 19
Baltimore	juil 13	Paris	juin 18
Washington	juil 14	Havre	juin 18
Charleston	juil 16	Vera-Cruz	[illegible]
Havane	[illegible]	Campêche	[illegible]
Galveston	[illegible]	[illegible]	[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
Avis.

LE vingt cinq juillet prochain, à onze heures du matin, il sera procédé au Consulat de France, [illegible] vente aux enchères publiques [illegible] guerre française [illegible] Les conditions du marché sont déposées au Consulat de France [illegible] 21 juil—4.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No Un, le 7 juillet courant, [illegible] SOPHIE [illegible] FAUL [illegible] GEORGES [illegible] BOWERS [illegible] FANNY [illegible] FRANCIS [illegible] VENUS [illegible] HENRY [illegible] BILL [illegible] [illegible] 22 juil—21. E. MONTEGUT, Maire.

LE Dr L. DUPERRON, DENTISTE, DEVANT s'absenter de la Nouvelle Orléans pendant [illegible] 20 juillet—6.

47,000 SANGSUES. LE soussigné vient de recevoir par le navire [illegible] Hongroises [illegible] J. B. BUSCONI, No. 207 Chartres. Pour la convenance [illegible] chez M. P. Martin, pharmacien, encoignure [illegible] et Vieille Levée. 21 juil.

SANGSUES. SANGSUES [illegible] reçues par le brick Empresario [illegible] 10 juillet. J P SOUBIRAN.

SANGSUES. REÇU par le [illegible] Hongrie [illegible] RENAUD PETITBIEN. On trouvera également [illegible] 14 juil.

SANGSUES. UN petit lot de belles sangsues hongroises nouvellement reçues et à vendre par REYNAUD & FALLON, 94 Tchoupitoulas. 16 juil.

HUILE de Spermaceti—[illegible] gallons huile pour hiver, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co. 13 Vieille Levée. 22 juil.

HUILE de Baleine—[illegible] LEONARD STURTEVANT & Co. 13 Vieille Levée.

SAVON—1500 caisses savon No 1 de Boston, pour l'usage des familles, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co. 13 Vieille Levée. 22 juil.

THE—50 paquets Thé Impérial, poudre à canon, &c. à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 20 Camp.

EAU DE VIE—14 demi pipes, à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 20 Camp.

THE [illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 22 juillet.

BEURRE Goshen—[illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 22 juillet.

THE—Impérial, poudre à canon, young hyson, souchong et pouchong [illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magazine et Lafayette. 22 juil.

HUILE DE BALEINE—[illegible] J W STANTON & Co.

BLANC DE BALEINE—500 caisses assorties, New Bedford, à vendre par J W STANTON & Co.

MARINADES ET CATSUP—[illegible] J W STANTON & Co.

CAFE MOKA—[illegible] J W STANTON & Co.

CAFE DE JAVA—50 sacs [illegible] J W STANTON & Co.

CORDAGES et Toile à voile—[illegible] J W STANTON & Co.

SAVON—[illegible] J W STANTON & Co.

AMIDON—[illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magazine et Lafayette.

CHAMPAGNE—A vendre par le soussigné à des prix modérés, pour clore une consignation, 200 paniers champagne de la marque de l'Etoile. 21 jt. AUGT. MOLIER, 36 rue St Louis.

CAFE—[illegible] sacs café Havane [illegible] à vendre par Wm FROST & Co, 20 Vieille Levée.

BLANC de Baleine—100 caisses de première qualité, assortis, à vendre par Wm FROST & Co. 20 Vieille Levée.

HUILE—[illegible] gallons huile d'hiver [illegible] en magasin et à vendre par Wm FROST & Co. 20 Vieille Levée.

SALERATUS—5 barriques saleratus de Boston, à vendre en magasin par Wm FROST & Co. 20 Vieille Levée.

ETOFFES DU PAYS—[illegible] Wm FROST & Co. 20, Vieille Levée.

LES soussignés [illegible] viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre [illegible] AUSSI—[illegible] M. De GOER & RIFFLARD, 21 Magazine. 21 juil.

A VENDRE par le soussigné—150 paniers d'huile de Marseille, en grandes bouteilles. 9 juil—1m. G. M. LUCAS, [illegible] rue Bienville.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille: 100 barriques vin de Marseille, [illegible] 75 paniers vin de Champagne, à vendre par F. LONGPRE(?), 116 Royale. 21 juil.

CIGARES DE LA HAVANE. REÇU par les bricks Tel, Empresario et autres arrivages récents de la Havane [illegible] E JOHNS 110 Poydras. 19 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE ST. JACQUES—COUR DES PREUVES. [illegible] Par ordre de la Cour. Paroisse St. Jacques, ce 16 juillet 1845. JEAN JACQUES ROMAN, Juge. 21 juillet—10

TOILE et Cordes d'Emballage—1000 pièces et rouleaux, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 21 juil.

FICELLE d'emballage, des meilleures manufactures, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co.

FIL [illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

WHISKEY BOURBON—[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

PORC PRIME—300 barils [illegible] G & R BUCHANAN & C.

BOIS MELANGES—[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

CHANDELLES de Composition—[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

GRAINES—[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

HUILE DE LIN—[illegible] W F [illegible] & Co. 20, Vieille Levée.

BLANC de céruse [illegible] W F VR. DENSLEUR & Co. 20 Vieille Levée.

QUININE ET GARANCE—[illegible] W F VR. DENSLEUR & Co.

BOEUF—150 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 94 Tchoupitoulas.

HUILE de saindoux—[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co. 94 Tchoupitoulas.

SAINDOUX—[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co. 94 Tchoupitoulas.

CORDES d'emballage—[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co. 94 Tchoupitoulas.

CHANVRE FILE—100 balles de Missouri [illegible] BUDDECKE, WOODS & Co. 94 Tchoupitoulas.

AMIDON—30 caisses, à vendre par BUDDECKE WOODS & Co.

SAVON—20 caisses de Cincinnati, No. 1, [illegible] BUDDECKE, WOODS & Co.

BACON—Quelques boucauts jambons et épaules [illegible] BUDDECKE WOODS & Co.

BEURRE—Quelques barillets de l'Ouest à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

POIVRE ET CASSE, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier.

SUCRE de la Havane—[illegible] L CANTIN, 42 Gravier.

CAFE LAGUAYRA—[illegible] L CANTIN, 42 Gravier.

AMANDES sans coques, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier.

INDIGO—Supérieur de Guatemala, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier.

CIRE de la Havane [illegible] L CANTIN, 42 Gravier.

JUS de Limon [illegible] L CANTIN, 42 Gravier.

ABSYNTHE SUISSE ET LIQUEURS. 100 caisses absynthe suisse première qualité [illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres. 21 juil.

EAU DE VIE—[illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres.

VINS EN CAISSES—[illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres.

EAU DE FLEURS D'ORANGES [illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres.

SALAISONS ASSORTIES—[illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres.

VERMICELLE, MACARONI ET PATES [illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres.

HUILE D'OLIVE—[illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36 Chartres.

A VENDRE—Une MAISON BASSE, située rue [illegible]

A LOUER—La Maison et le Magasin [illegible]

Académie d'écriture moderne DE LA LOUISIANE, ET DE DESSIN STYLOGRAPHIQUE.
CALLIGRAPHIE, OU L'ART D'ECRIRE EN QUINZE LECONS.

DE tous les arts et particulièrement de ceux qui sont le plus utiles à l'homme à peine en est-il un qui puisse être comparé à l'écriture! Dans l'état actuel de la société, l'écriture est devenue une science non seulement d'utilité publique, mais de nécessité indispensable pour les particuliers.

[illegible] A TOA

Marchandises Etrangères et du Pays. LE soussigné a reçu par de récents arrivages et a en magasin un vaste assortiment de Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par colis, à des termes raisonnables, à savoir: TOILE—Blanche [illegible] SMITH BRYAN, 21 Douane.

AUX BEAUX CHENES VERTS A BILOXI!

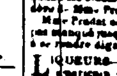

Mme. PRADAT annonce au public et à ses amis que sa maison à Biloxi est ouverte à compter du 1er. juin. [illegible]

LIQUEURS—Le soussigné offre à vendre [illegible] SMITH BRYAN, 20 Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Talma de Bordeaux: [illegible] NUMA LACOSTE, rue Royale No 183.

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux: [illegible] DUDOUYT & TEULADE. [illegible] AUGUSTE MOLIER, 36 rue St Louis.

HEPBURN & TURPIN, Importateurs DE CIGARES DE LA HAVANE. ONT un grand assortiment des marques les plus recherchées, [illegible] BUREAU No 11, RUE ROYALE, Nlle Orléans. 11 juin.

TALAMON FRERES, Numéro 44, rue de Chartres. VIENNENT de recevoir par les navires Columbia et Rosalie du Havre et offrent à vendre: [illegible] 9 juin.

CIGARES DE LA HAVANE. REÇU par le brick Empresario—95,000 Cigares pressés de la marque "Floresta" à vendre par HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale. 19 juil.

CIGARES de la Havane, en débarquement du brick Empresario, [illegible] E JOHNS, 110 Poydras.

VINS de Champagne [illegible] E JOHNS 110 Poydras.

EAUX MINERALES—20 caisses de 25 cruchons eau Kissinger, en débarquement et à vendre par E JOHNS 110 Poydras.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné: [illegible] CH. A DUFOUR, 11 Conti.

UNE machine à être mise en mouvement par des chevaux, à vendre par SMITH BRYAN, 21 Douane.

TOILE pour familles—Quelques caisses de toiles à l'usage des familles à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.

LAINE—10 balles, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St Louis. 16 juil.

PRUNES—30 caisses prunes à l'eau de vie, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.

CIGARES—112 milliers cigares de la Havane, en débarquement du brick Empresario, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

TABAC EN FEUILLES—De la marque Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par J M CABALLERO.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CIGARES Principe [illegible] J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment [illegible] J M CABALLERO, 32 Vieille Levée.

VINS—60 barriques vin Beau Soleil, [illegible] REYNAUD & FALLON, 94, Tchoupitoulas.

BRANDY ET GENIEVRE—[illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

VINAIGRE—[illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

RIZ—[illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

CLOUS—300 barillets de la marque de Weymouth [illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

[illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

HUILE DE BALEINE (Sperme)—[illegible] FOSDICK & BRO, 74 Camp.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux, [illegible] G. M. LUCAS, 26 rue Bienville.

A VENDRE par le soussigné—Quelques malles [illegible] G. M. LUCAS.

SARDINES A L'HUILE—[illegible] AUG MOLIER, 36 St Louis.

EAU DE VIE de Cognac—[illegible]

SAVON—[illegible] LEONARD STURTEVANT & Co. 13 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Tel, [illegible]

Vingt ans après, SUITE DES TROIS MOUSQUETAIRES.

LA 8me LIVRAISON de VINGT ANS APRES, ouvrage nouveau, faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, est en vente chez VOR HEBERT, 149 rue Chartres.

JUIF ERRANT. LA vingt quatrième livraison du JUIF ERRANT, par E. Sue, édition de la Semaine Littéraire vient d'être reçue par VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres. PRIX.........15 cents. 14 juil.

CLASSE D'ANGLAIS, SUCCES GARANTI. J. S. DE FALOS, professeur d'Anglais, Français et Espagnol, annonce aux Messieurs qui désirent acquérir une parfaite connaissance de la langue anglaise, qu'il se propose d'ouvrir une CLASSE DU SOIR pour l'enseignement de cette langue, [illegible] Messieurs Français et aux Espagnols qui restent dans ce pays-ci. Sa méthode fondée entièrement sur l'observation des lois de la nature, [illegible] 7 juillet—

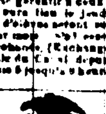

Quartiers Généraux. NEUVIEME BRIGADE L. M. 17me REGIMENT—ORDRE No. 16. Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1845. [illegible] L. CASTELLANOS, Colonel. P. F. V. [illegible] Adjudant major.

AVIS—Les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu CHARLES PERRET, sont priées de se présenter [illegible] Paroisse St. Charles 13 juillet 1845. PIERRE C. PERRET.

NOIR [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 14 Bienville.

SARDINES à l'huile [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co, 14 Bienville. 12 juillet.

PETITS POIS—[illegible] BLANCHARD EIMER & Co, 14 Bienville.

COUVERTURES françaises de 3 pointe de Montpellier, pour habitations, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 14 Bienville. 12 juillet.

KIRSCH de la forêt Noire, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 14 Bienville. 12 juil.

GRAINES FRAICHES DE NAVET.

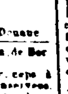

Garanties être de la récolte de 1845. LE soussigné a reçu par le navire St. Mary de New York, un grand assortiment de graines de navet, pour la semaille d'automne. Wm. DINN, 11 rue Commune. 11 juil.

BALZORINES TRES RICHES ET DERNIER GENRE A GRAND SACRIFICE. LES Dames de la Nlle.-Orléans sont invitées à venir voir le magasin de l'encoignure des rues Conti et Chartres, [illegible] Encoignure Conti et Chartres. 7 juil.

AVIS AUX MODISTES. LES soussignés reçoivent en ce moment par le navire John Minturn [illegible] DAVID & CHAPUS, 93 rue de Chartres. 7 juil.

Corsets Français, A 50 pour 100 au-dessous du cours. LES Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, [illegible] 6 juil.

Dr. Stephen H. [illegible], No. 341, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines [illegible] 30 mai—30.

Massepains-Vermifuges de Serres. LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans, [illegible] PAINS VERMIFUGES [illegible] 4 juillet—1m. L. DELIOUX(?).

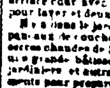
EXCELLENTE AFFAIRE.
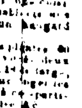

A vendre pour cause de départ. LE soussigné devant s'absenter offre à vendre son bel Etablissement d'horticulture bien connu, situé au faubourg Washington, [illegible] J. BOURGIN(?), [illegible] rue Royale [illegible]

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Conrey & Co est [illegible] dissoute par consentement mutuel [illegible] Nlle Orléans, 1er juillet 1845. PETER CONREY. A B JAMES. 1 juill—30

Le soussigné continuera les affaires en gros, de marchandises sèches, qui étaient ci-devant conduites par Conrey & Co et W & J Gasquet & Co, sous la raison de JAMES & Co., au No 16, rue de Chartres. 1er juillet—30. A. B. JAMES.

Les soussignés sont autorisés à faire la collection de tout ce qui est dû à Gasquet, Parish & Co, W & J. Gasquet & Co., Gasquet & Conrey, & Conrey & Co. 1er juillet—30. JAMES & Co.

SUCRE de la Havane—[illegible] L CANTIN, 42 Gravier.

CLOUS—[illegible] 20 Magasin.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma de Bordeaux: 12 barriques Vin rouge St Emilion; 250 caisses de 12 bouteilles Vin rouge Médoc. [illegible]

HUILE d'olives [illegible]

BOUCHONS—[illegible]

FIL à Voile [illegible]

IMPORTATION RECENTE DE BORDEAUX—[illegible] REYNAUD & FALLON, 94 Tchoupitoulas. 1 juill.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTI [illegible] JEAN, [illegible]